

Règlements de location



Limite de vitesse sur le site

Sur le site de SAJO, la limite de vitesse est de 15 km/h. Soyez très vigilants et prudents car plusieurs personnes se déplacent en vélo et/ou à pieds. Limitez vos déplacements en voiture sur le terrain pour entrer et sortir seulement et évitez les promenades inutiles.

Arrivée et départ

Vous devez vous présenter à l'accueil lors de votre arrivée. Si votre facture n'est pas encore payée, vous devrez la payer AVANT de pouvoir avoir accès au chalet.

Heure d'arrivée : Entre 17h et 21h (location à la nuitée)
Après 9h (location à la journée)

Heure de départ : Avant 14h (location à la nuitée)
Avant 15h (location à la journée)

Couvre-feu

Afin d'assurer que tous nos visiteurs puissent profiter d'un séjour agréable, un couvre-feu est en vigueur entre 23h et 8h. Nous vous demandons de bien le respecter. Il s'agit aussi d'une question de respect envers nos résidents et voisins. Dans le cas d'une location du site complet (4 chalets), ce couvre-feu s'applique uniquement au chalet Mariste qui est adjacent à la résidence du préposé à l'accueil.

Verre cassé

Veillez noter que dans chaque chalet se trouve un seau pour le verre cassé.

Veillez s.v.p. repérer celui qui se trouve dans votre chalet et vous assurer de déposer tout verre cassé dans ce seau et non dans les poubelles ou le recyclage.

Bris d'équipement

Tous bris d'équipement ou toute défectuosité qui peuvent impacter la santé et la sécurité des personnes doivent être signalés rapidement à l'accueil.

Équipements sportifs pour agrémenter votre séjour

En collaboration avec le projet Circonflexe, nous mettons à votre disposition gratuitement divers équipements sportifs (vélos, casques, canots, pédalos, kayaks, vestes de sauvetage, tubes pour glissade, raquettes et bâtons de hockey) pour agrémenter votre séjour selon la saison. Nous vous demandons de rapporter tout équipement emprunté à sa place initiale après chaque usage. Nous comptons aussi sur votre bon sens pour utiliser les équipements avec soin et de façon civilisée. Tous bris et/ou dommages doivent être déclarés. Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 819-985-2711 ou au info@sajo.qc.ca.

Propreté des chalets

Nous sommes fiers de vous accueillir dans des chalets propres et en bon état. Pour maintenir une tarification accessible au plus de gens possible, nous demandons votre aide pour maintenir la propreté dans nos chalets.

Le chalet et terrain doivent être replacés comme à votre arrivée, c'est-à-dire propres et fonctionnels :

- La vaisselle est lavée et bien rangée.
- Les planchers sont balayés et nettoyés.

- Les accessoires et meubles (intérieur et extérieur) sont à leur endroit d'origine.
- Les poubelles sont vidées et les sacs jetés dans les contenants prévus à cet effet sur le site.
- Les portes et fenêtres sont fermées et barrées.
- Les thermostats sont remis à la température de 15°C (hiver seulement)

En cas de non-respect de ces consignes, du temps de ménage pourra vous être facturé.

Interdit de fumer

Il est strictement interdit de fumer dans les chalets. Si des odeurs de fumée ou des traces de cigarettes sont détectés dans le chalet, des frais de nettoyage seront facturés. Tous les mégots de cigarettes doivent être déposés dans les cendriers prévus à cet effet.

Chiens

Les chiens sont permis sur le site, mais doivent être enregistrés à l'accueil. Il faut aussi déboursier un montant de 50\$ supplémentaires par chien. Notez que des frais de 250\$ seront facturés si un chien non-enregistré est amené sur le site. Pour plus d'informations sur la politique des voyageurs canins, consultez notre [politique sur les chiens](#).

Tente-roulottes

Les tentes roulottes sont permises sur le site de SAJO avec un séjour dans un chalet au prix de 50\$/roulotte. Il est possible d'avoir un accès à l'électricité du chalet loué pour un 20\$ supplémentaire. Les tente-roulottes doivent être positionnées à un endroit qui n'empêche pas la circulation sur le site et qui ne bloquent pas les sorties des chalets. Elles doivent aussi être à au moins 10m de tout bâtiment. Il y a une limite de tente-roulottes par chalet :

- **Bergeron** : 1 tente-roulotte
- **Mariste** : 1 tente-roulotte
- **Richelieu** : 2 tente-roulottes
- **Larocque** : 3 tente-roulottes

Tentes de camping

Les tentes de camping sont permises sur le site de SAJO avec un séjour dans un chalet au prix de 20\$ par tente. Les tentes de camping doivent être positionnées à un endroit qui n'empêche pas la circulation sur le site et qui ne bloquent pas les sorties des chalets. Les tente doivent être à au moins 5m de tout bâtiment. Il y a une limite de tentes de camping par chalet :

- **Mariste** : Aucune tente de camping permise
- **Bergeron** : 3 tentes de camping
- **Richelieu** : 5 tentes de camping
- **Larocque** : 6 tentes de camping

Véhicules tout terrain (VTT)

Les véhicules tout-terrains sont strictement interdits sur notre site à moins d'une entente avec la direction.

Armes

Les armes de tous genres sont interdites sur le site de SAJO sous peine d'expulsion.

Feux d'artifices

Pour des raisons de sécurité publique, personnel et d'incendie, toute pièce pyrotechnique est interdite sur le site de SAJO.

Feu de camp

Tout feu de camp devra être fait sous surveillance à l'endroit prévu (sauf si interdiction par la SOPFEU en cas de risque élevé d'incendie). Du bois d'allumage, du papier et du bois pour le feu vous sont fournis, mais nous vous demandons de les utiliser avec modération et de ne pas faire de feux de joie qui consomment beaucoup de bois. Il est strictement interdit de couper ou briser des arbres et des branches sur notre site. Les lanternes volantes sont également interdites.

Utilisation du chemin principal

Pour votre sécurité, le chemin situé entre l'arche de Bienvenue à SAJO et la montée Saint-André doit être utilisé strictement dans le but d'accéder à SAJO ou de quitter le site en véhicule.

Pour toutes vos activités de randonnée pédestre, jogging ou de promenade à vélo, vous devez utiliser les sentiers prévus à cet effet sur le site de SAJO.

Pour de plus amples précisions, vous pouvez consulter la carte de nos sentiers disponible dans tous nos chalets. Merci de votre collaboration

Électricité / Eau /Fausse septique

En cas de panne d'électricité, soyez rassurés que tous nos chalets sont équipés d'une génératrice. Notre eau est potable et soumise à un contrôle fréquent et régulier dans un laboratoire extérieur accrédité par le ministère de l'Environnement. Nos chalets fonctionnent avec une fausse septique donc ne jeter aucun objet de nature à obstruer les canalisations dans les lavabos, éviers, toilettes, baignoires et douches.

Non-respect des règlements

En cas de non-respect des présents règlements, une personne pourra être expulsée du site. De plus, si des dommages sont faits aux installations ou aux équipements, les réparations ou remises en service seront entièrement facturées au client.

Merci de votre collaboration

La direction

o